



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 13171

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les grandes inquiétudes des retraités actuels et des actifs concernant la pérennité des régimes de retraite par répartition, mais aussi des jeunes quant au niveau des pensions de retraite auxquelles ils pourront prétendre, malgré l'augmentation du taux de cotisation et un probable recul de l'âge de la retraite. Alors que chacun se réjouit de l'allongement de la durée de la vie humaine, il lui demande de bien vouloir lui communiquer son avis sur la question évoquée, concernant au plus haut point les différentes générations.

Texte de la réponse

Notre système de retraite constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurances et de solidarité, qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. L'équilibre de l'ensemble de nos régimes de retraite deviendra alors très fragile, et notre système de retraite devra être adapté de façon à garantir l'équité entre les générations. A cette fin, le Premier ministre a demandé au commissariat général du plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux prévoient notamment d'évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et long termes. Cette analyse se fera dans la plus grande transparence et donnera lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Elle recherchera l'équité entre générations et catégories socio-professionnelles et ses conclusions devront être déposées avant le 31 mars 1999. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès à présent, un fonds de réserve qui complètera les ressources de notre système de retraite lorsque son besoin de financement augmentera brutalement à partir de 2005 et permettra de lisser les adaptations qui seront mises en oeuvre à l'issue de la concertation menée par le commissariat général du plan.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13171

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2025

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 215